

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 24 OCTOBRE 2022
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

Étaient absents :

M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 08. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

308-24-10-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 ALON — Demande d'une lettre d'appui
- 4.2 Annulation de la résolution # 242-06-09-22
- 4.3 Modification de la résolution # 300-04-10-22

5- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Calvette rang St-Jean-Baptiste 45 000 \$ — PAVL-Volet entretien 95 622 \$
- 5.2 Rang St-Antoine — Emprunt # 484-22 — 62 500 \$
- 5.3 Surplus asphalte trottoir
- 5.4 Dénivellation à l'entrée de la rue Lortie
- 5.5 Ponceau route Bédard — Emprunt 11 600 \$
- 5.6 Asphalte route Bédard — Emprunt 5 003.22 \$
- 5.7 Disposition des sols — Autorisation à l'inspecteur municipal
- 5.8 Grillages fenêtres de la municipalité — PRABAM
- 5.9 Discussion avec St-Raymond sur le développement résidentiel
- 5.10 Ponceau rang St-Antoine — Extra 33 960 \$ — PPA-CE

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

309-24-10-22

ALON – DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de refaire le pont du chemin du lac de l'Oasis Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'association demande au conseil d'obtenir une lettre d'appui du projet de reconstruction pour l'aider dans le financement dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE le financement sera fait à partir de différentes stratégies de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de faire une lettre d'appui à l'association du lac Oasis Nord.

310-24-10-22

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 242-06-09-22

CONSIDÉRANT la résolution # 242-06-09-22 qui autorise de directeur général à faire la demande d'un règlement d'emprunt en lien avec la réfection du pont du chemin du lac de l'Oasis Nord;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est en bonne voie d'être réglé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité enverra une lettre appuyant le projet de reconstruction dudit pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'annuler la résolution # 242-06-09-22.

311-24-10-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 300-04-10-22

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de modifier la résolution # 300-04-10-22 de la façon suivante :

La résolution :

Suite à la réception de l'offre de service de l'entreprise Ferme Clément Morasse, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'allouer le contrat d'entretien d'hiver à la Ferme Clément Morasse pour la période 2022-2023, du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023 pour les sites suivants et totalisant un montant de 10 735.15 \$ incluant les taxes :

Chemin d'accès des chalets du lac Simon	2 908.86 \$
Chemin du lac Pont-de-Pierre	6 481.09 \$
6 dépôts de conteneurs	1 345.20 \$

- Route Turgeon
- Chemin Berthiaume
- Lac Pont-de-Pierre (2 sites)
- Lac de l'Oasis (secteur sud)
- Chalets lac Simon

Est modifiée comme suit :

Suite à la réception de l'offre de service de l'entreprise Ferme Clément Morasse, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'allouer le contrat d'entretien d'hiver à la Ferme Clément Morasse pour la période 2022-2023, du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023 pour les sites suivants et totalisant un montant de 10 727.15 \$ incluant les taxes :

Chemin d'accès des chalets du lac Simon	2 908.86 \$
Chemin du lac Pont-de-Pierre	<u>6 473.09 \$</u>
6 dépôts de conteneurs	1 345.20 \$

- Route Turgeon
- Chemin Berthiaume
- Lac Pont-de-Pierre (2 sites)
- Lac de l'Oasis (secteur sud)
- Chalets lac Simon

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

CALVETTE RANG ST-JEAN-BAPTISTE 45 000 \$ — PAVL-VOLET ENTRETIEN 95 622 \$

Ce point est reporté.

312-24-10-22

RANG ST-ANTOINE — EMPRUNT # 484-22 — 62 500 \$

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt # 484-22, approuvé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement couvrirait l'étalement granitaire sur le rang St-Antoine;

CONSIDÉRANT la soumission de Dompierre Transport au montant de 62 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- D'AUTORISER Transport Dompierre à exécuter l'étalement granitaire sur le rang St-Antoine au coût de 62 500 \$ plus les taxes;
- DE PAYER la dépense à même le règlement d'emprunt # 484-22.

313-24-10-22

SURPLUS ASPHALTE TROTTOIR

CONSIDÉRANT QUE deux trottoirs doivent être réparés en urgence avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la réparation finale se fera au printemps 2023;

CONSIDÉRANT la soumission de Pont-Rouge Asphalte du 18 octobre 2022 au montant de 2 495 \$ qui couvre aussi des travaux sur la rue Lortie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise Pont-Rouge Asphalte à effectuer la réparation temporaire de deux trottoirs sur la rue Principale;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41300-521.

314-24-10-22

DÉNIVELLATION À L'ENTRÉE DE LA RUE LORTIE

CONSIDÉRANT le problème récurrent de la bouche d'égout située à l'entrée de la rue Lortie;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée est de faire un dénivelé afin que l'eau puisse s'égouttée plus rapidement;

CONSIDÉRANT la soumission de Pont-Rouge Asphalte du 18 octobre 2022 au montant de 2 495 \$ qui couvre aussi la réparation temporaire de deux trottoirs sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise Pont-Rouge Asphalte pour faire une dénivellation afin que l'eau puisse entrée dans le drain plus rapidement;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32045-625.

315-24-10-22

PONCEAU ROUTE BÉDARD — EMPRUNT 11 600 \$

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt # 484-22, approuvé par le MAMH;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à faire sur le ponceau de la route Bédard;

CONSIDÉRANT la soumission de MCB Construction reçue le 2 juin 2022 au montant de 11 600 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'entreprise MCB Construction à faire les travaux de réfection sur le ponceau de la route Bédard;
- DE PAYER la dépense à même le règlement d'emprunt # 484-22.

316-24-10-22

ASPHALTE ROUTE BÉDARD — EMPRUNT 5 003.22 \$

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt # 484-22 approuvé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de réfection du ponceau de la route Bédard, il y a lieu de procéder à l'asphaltage de la route sur ledit ponceau;

CONSIDÉRANT la soumission d'Asphalte Pont-Rouge reçue le 29 septembre 2022 au montant de 5 003.22 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'entreprise Asphalte Pont-Rouge à faire les travaux d'asphaltage du ponceau de la route Bédard;
- DE PAYER la dépense à même le règlement d'emprunt # 484-22.

317-24-10-22

DISPOSITION DES SOLS — AUTORISATION À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les divers travaux à venir dans la municipalité qui consiste à excaver des sols;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'excavation, M. Grégoire doit disposer des sols;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'autoriser M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, de disposer des sols à travers une liste des citoyens en fonction des besoins de la municipalité.

GRILLAGES FENÊTRES DE LA MUNICIPALITÉ — PRABAM

Ce point est reporté.

DISCUSSION AVEC ST-RAYMOND SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Une discussion a eu lieu. De l'information a été donnée.

318-24-10-22

PONCEAU RANG ST-ANTOINE — PPA-CE

CONSIDÉRANT la facture reçue en extra de MCB Construction au montant de 10 660 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de la facture de MCB Construction au montant de 10 660 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le PPA-CE.

319-24-10-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 16.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.